



# AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

Règlement 2020-354 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Ce règlement est entré en vigueur le 28 août 2020.

Ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 1<sup>er</sup> septembre 2020

Pierre Rondeau  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2020 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Pierre Rondeau